

PACTE AUTONOMIE DOMICILE



#6 : Lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées ou en situation de handicap

Quel est le problème ?

Les Départements ne prennent pas assez en compte le rôle joué par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en matière de maintien du lien social des personnes âgées ou handicapées. Lors du premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 (de mars à mai 2020), les aides à domicile étaient parfois le seul lien des personnes vulnérables avec l'extérieur, les seules visites de la semaine. Elles sont un relais précieux pour l'identification des situations d'isolement et d'exclusion des personnes âgées ou handicapées.

30 % des personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile sont en situation d'isolement, cette proportion étant légèrement moindre chez les personnes en situation de handicap. Selon le rapport des Petits Frères des Pauvres sur les effets du confinement,⁸ 720.000 personnes âgées n'ont eu aucun contact avec leur famille, ce qui a entraîné des impacts négatifs sur leur santé mentale et physique. Ces conséquences ont été aggravées par l'illectronisme, c'est-à-dire l'incapacité que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques. Or, 2/3 des personnes âgées de plus de 80 ans n'utilisent jamais Internet.

La solution proposée

L'isolement étant un facteur aggravant de la perte d'autonomie, il apparaît urgent de déployer des politiques nationales et territoriales ambitieuses, capables de mobiliser ensemble les acteurs de l'accompagnement. Les personnes fragiles qui font le choix de rester chez elles ne doivent plus se sentir seules.

Les services d'aide à domicile participent déjà activement à la lutte contre l'isolement. Plus d'un tiers des personnes accompagnées vivent seules. Le rôle des auxiliaires de vie dans le repérage de l'isolement et le maintien du lien social mérite d'être plus reconnu et développé par les Départements.

En s'inspirant du plan canicule, les Départements devraient s'engager à lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant à domicile, en contractualisant avec les SAAD sur des missions de repérage de l'isolement et de maintien du lien social.

⁸Cf. <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/prises-de-positions/covid-19-contre-un-confinement-social-des-personnes-agees>

